



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 37319

Texte de la question

M François Patriat appelle l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'extrême longueur des procès dans les affaires civiles. Entre l'instruction d'un dossier et le jugement définitif les délais peuvent s'étaler sur plusieurs années, périodes pendant lesquelles les situations des parties changent, pouvant aller jusqu'à l'insolvabilité rendant encore plus difficile le règlement des affaires. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures pour que soient maîtrisées ces délais et allégées les procédures de renvoi fort démoralisantes pour les justiciables.

Données clés

Auteur : [M. Patriat François](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37319

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 février 1988, page 864